

dire qu'il serait très propre à la culture. La surface est presque partout couverte de trembles et de saules nains. Il existe une chaîne élevée de collines le long des limites sud et est du township, tandis que, çà et là, le roc crée des affleurements au sommet des collines.

Il ajoute :

Le foin est plutôt rare.

J.-B. Saint-Cyr, arpenteur des terres de la couronne, en 1909, donne la description suivante du township 78, rang 7 :

Ce township peut être atteint en suivant une lisière étroite de prairie, au sud de la ligne de base, reliée à la prairie de la rivière de l'Esprit à l'est, et suivant ensuite la route carrossable de Dunvegan. Le township est couvert d'une brousse épaisse de trembles, d'épinettes et de gros saules. La prairie de la rivière de l'Esprit disparaît à la frontière orientale. Le pays est plat dans la moitié nord du township et légèrement ondulé ailleurs. On n'y trouve pas de prairie.

Si la prairie n'y existe pas, il semble insensé de prolonger la voie ferrée dans cette contrée, et ce serait là l'explication de la déclaration d'un membre de la législature provinciale, qui dit que le tracé de la voie a été critiqué par un grand nombre de personnes du district. On trouve maintes autres questions intéressantes dans ces rapports officiels de townships, dont je donnerai lecture dans quelques instants. Mais, je désire établir une comparaison entre les descriptions que j'ai citées et la description de la contrée avoisinante que la voie projetée devrait traverser d'après certaines gens. Je citerai ce qui suit afin de montrer le contraste. Relativement au township 78, rang 6, où se trouve la tête de ligne actuelle, et avoisinant le township que l'on vient de décrire, on dit ce qui suit :

La rivière de l'Esprit, cours d'eau très peu considérable, traverse l'établissement de colonisation de l'ouest à l'est. Le sol est de bonne qualité, étant composé d'une terre noire, avec sous-sol de glaise mêlée de sable.

Mon honorable ami admettra que c'est là la description d'une bonne terre arable qui mérite d'être desservie, comme elle l'est d'ailleurs, par le chemin de fer actuel. Le rapport ajoute :

La surface est en savane coupée de caps de roche. La contrée est plane, sauf la partie située au sud de la rivière de l'Esprit. Depuis quelques années, on y a cultivé avec succès l'avoine, le blé et les légumes. La savane fournit un excellent pâturage. Tous ceux qui ont visité la région au cours de l'été dernier ont semblé l'aimer et avoir entière confiance dans son avenir.

Je trouve en cela un argument très fort, car l'embranchement projeté, et que j'ai discuté, est exactement celui, si je comprends bien, auquel le ministre de l'Intérieur, (M. Stewart), alors premier ministre de l'Alberta,

[M. Hepburn.]

refusa l'appui du gouvernement. De fait, les townships 76, 77, 78, 79, 80 et 81, des rangs 8, 9, 10, 11 et 12, tous traversés par la voie projetée dans l'alinéa *a*, n'ont pas encore été arpentés et, il semble, si ce terrain était propre à la culture, qu'ils auraient dû l'être depuis longtemps. Ainsi, ceux qui ne sont pas satisfaits de ce projet d'embranchement trouvent là la justification de leur attitude.

Relativement à l'alinéa *b* de la charte demandée, elle cause, à mon sens, une grave injustice aux cultivateurs de cette partie de l'Alberta. Il y a un chemin de fer qui va de Grande-Prairie à Wembley et qui suit un tracé sensiblement différent de celui dont on avait levé le plan en 1911, je crois. Des centaines de colons, se fiant à ce tracé primitif, s'établirent dans cette région. Si l'on persiste à vouloir faire le prolongement projeté — je ne dirai pas que le Gouvernement violera par là ses engagements — le chemin de fer fera le tour du tracé primitif, si bien que les fermes avoisinant ce tracé seront dépréciées. Ce n'est pas très juste pour les habitants de cette partie de l'Alberta et, à ce propos, je rappellerai encore une fois au comité la déclaration du député provincial de cette région, disant que le tracé du prolongement proposé dans l'article *b* de ce projet de loi a soulevé énormément de critiques.

Je veux donner une plus ample description de la propriété et cela pour l'information de nos collègues d'en face. Je ne les critique pas tous, car certains d'entre eux sont disposés à collaborer avec nous au progrès de la partie méridionale de l'Ontario, mais je trouve que nous de l'Ontario, nous devrions nous intéresser à l'Alberta et c'est pour cela que je donnerai au comité quelques plus amples explications.

M. KENNEDY: L'honorable député veut-il me dire quand j'ai essayé de faire obstacle aux projets de lois auxquels il s'intéresse?

M. HEPBURN: L'honorable député de Bow-River (M. Garland) qui siège derrière lui a fait inscrire au Feuilleton six propositions d'amendements dont je suis prêt à donner lecture.

M. KENNEDY: L'honorable député veut-il citer une seule de mes paroles visant à l'obstruction de ces projets de lois?

M. HEPBURN: Je parle du collègue de l'honorable député; ils sont près l'un de l'autre. Tout en se prétendant indépendants l'un de l'autre au point de vue politique, ils s'accordent fort bien. Il y a autant de parti pris dans ce groupe-là qu'ailleurs.

M. JELLIFF: Je siège juste derrière l'honorable député de Bow-River et je ne pense pas